

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2721-2019

PRENEZ AVIS que, lors d'une séance ordinaire tenue le lundi 1er avril 2019, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 2721-2019 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce règlement pendant les heures ordinaires d'ouverture de bureau, au Service du greffe, à l'hôtel de ville situé au 7, rue Principale Est à Magog.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Magog, le 1er avril 2019.


M^e Sylviane Lavigne,
Greffière